

ment sans que ces dépenses retombent sur le peuple en général. Si vous prenez de l'assurance, bien qu'il y ait ostensiblement de la concurrence nous savons tous que les taux sont absolument fixés, nécessairement fixés, après entente entre les compagnies. Conséquemment, chaque sou que vous ajoutez aux frais administratifs d'un système d'assurance en général doit nécessairement être inclus dans les primes d'assurance que paye le peuple. Il est inutile de parler du coût élevé de la subsistance lorsque petit à petit nous faisons tout en notre pouvoir pour élever davantage le prix des différentes choses nécessaires à la vie.

M. GARLAND (Bow-River): Le ministre a-t-il reçu des rapports de l'inspecteur général des banques cette année?

L'hon. M. ROBB: Ce renseignement ne touche pas à ce crédit, mais je dirai que j'ai reçu quelques rapports de lui. J'ai reçu des rapports chaque semaine.

L'hon. M. MANION: Relativement à la question du traitement de M. Finlayson, afin de mettre les choses au point, j'ai envoyé chercher les statuts à la bibliothèque et je trouve au chapitre 29, 7-8 Edouard VII:

Le Gouverneur en Conseil peut nommer un fonctionnaire appelé Surintendant des assurances. . . . et il doit être payé à ce fonctionnaire un traitement n'excédant pas cinq mille dollars par année qu'à toute époque détermine le Gouverneur en conseil.

C'est-à-dire, son traitement original ne devrait pas dépasser \$5,000. On ne dit pas qu'il doit recevoir \$5,000, mais qu'il ne peut recevoir plus de \$5,000. Depuis 1908, le salaire de cet homme a été doublé. Je serais le dernier à protester contre le paiement d'un salaire raisonnable à tout employé civil, mais il ne faut pas oublier que lorsque nous payons un traitement de \$10,000 à un employé cela équivaut à un salaire de \$15,000 pour un homme de profession libérale. Prenez un médecin, ou un avocat, surtout, car les dépenses d'un avocat sont plus élevées. Il lui faudrait gagner \$15,000; cela constitué un joli revenu au Canada pour un avocat ou un médecin ordinaire; cela veut dire \$10,000 de revenu net par année. Je ne mentionne ces faits que d'une façon générale, pour ce qui me concerne, mais je désire me joindre aux autres qui ont protesté contre toute augmentation générale des salaires à cette époque où nous devrions tenter de réduire les dépenses plutôt que de les augmenter. Si nous pouvions avoir un homme pour \$5,000 en 1908, bien que le coût de la vie ait augmenté, il n'a pas augmenté suffisamment pour justifier le Gouvernement de doubler le salaire d'un homme.

M. GOOD: Quant à ce fonctionnaire en particulier, mon impression personnelle est

[L'hon. M. Baxter.]

que M. Finlayson mérite autant que les autres sous-ministres, mais je déplore beaucoup les augmentations de traitements des sous-ministres qui ont eu lieu depuis trois ans. Je n'en vois aucunement la justification. J'ai déjà parlé de la chose les années dernières. On s'est grandement trompé, je crois, en accordant aux sous-ministres des augmentations de traitement aussi considérables et aussi rapides.

(Le crédit est adopté.)

Pour pourvoir aux dépenses des travaux qui doivent être exécutés par le département des assurances pour prévenir les incendies, \$10,000.

L'hon. M. BAXTER: J'aimerais à savoir exactement ce que l'on fait avec cet argent. Dans quelques provinces, la coutume est maintenant de nommer un fonctionnaire local chargé d'enquêter sur les causes d'incendie. C'est ce qui a été fait dans ma propre province et je crois qu'il y a eu de bons résultats. J'aimerais à savoir d'une façon générale comment cet argent est dépensé, par l'entremise de qui et quel est le caractère général de cette dépense.

L'hon. M. ROBB: Ce crédit a pour but de prévenir les incendies. Le montant est de \$10,000, comparativement à \$12,000 qu'il était pour 1924-1925. Le crédit comprend les appointements de M. J. Grove Smith à \$4,800, et ceux de mademoiselle B. N. Grafton, commis-sténographe senior à \$1,440. La dépense en 1922 a été de \$10,680.51; en 1922-1923, \$18,287.37; et en 1923-1924, \$11,380.70. Les dépenses durant l'exercice courant ont été: appointements, \$6,164.67; dépenses de voyage, \$1,059.09; impressions, \$1,737.55; divers, \$463.67; total, \$9,549.49.

L'hon. M. BAXTER: Je me demande si le ministre se rend compte qu'après l'avoir écouté de mon mieux, j'ai appris que ce crédit comporte cette année pour le pays une dépense d'un peu moins de \$10,000, qu'il consiste en appointements payés à monsieur A, à mademoiselle B et à quelques autres personnes, ainsi qu'en dépenses de voyage. A la suite de cette explication, je suis aussi ignorant que je l'étais sur ce que font ces gens. Je ne doute pas que certaines personnes ne reçoivent des salaires, mais je veux, si je le puis et si le ministre possède les renseignements voulus, savoir de quelle façon pratique ces gens font quelque chose qui profite au pays. Je présume qu'ils font quelque chose, mais je veux savoir ce que c'est.

L'hon. M. ROBB: M. J. Grove Smith est envoyé ici et là pour tenir des enquêtes où il importe d'en tenir et il donne des conférences en vue d'instruire les gens à faire leur pos-